



Contrat de prestation : « Chant choral » (filles et garçons dès 4 ans)

En collaboration avec le Conservatoire cantonal de musique (CCM), la *Schola de Sion* propose, dès l'âge de quatre ans (1H), un cursus complet de formation chorale sous l'appellation « chant choral » à toutes les filles et les garçons que la pratique du chant choral intéresse.

Le programme de cette formation est basé sur une approche adaptée progressivement à l'âge et aux capacités de chaque choriste. Le travail repose sur des répétitions régulières en petits groupes ainsi que dans les différents chœurs que compte la Schola. Au fur et à mesure de la formation, les activités en chœur sont de plus en plus poussées.

La mise en pratique de la formation dispensée dans les chœurs qui constituent la Schola (chœurs préparatoires ; chœurs de filles ; chœur de garçons et d'hommes ; chœur d'hommes ; ensemble vocal) repose sur l'organisation à divers moments de l'année de concerts a capella ou avec orchestre et solistes professionnels. Est aussi visée la participation à des festivals, des concours de haut niveau, en Suisse ou à l'étranger. L'animation d'offices religieux a capella ou avec orchestre (à Noël et à Pâques) dans les paroisses de Sion et de la région est un autre moyen de mettre régulièrement en pratique le travail hebdomadaire. À ce titre, elle fait partie intégrante du programme de formation chorale.

Prestations fournies par la *Schola de Sion*

En tant qu'association, la *Schola de Sion* s'occupe du financement des coûts de la formation ainsi que celui des concerts et des activités musicales. Elle assure les prestations suivantes à chaque membre :

- 1) Répétitions hebdomadaires (33 semaines de la mi-août à la mi-juin, en fonction du calendrier scolaire officiel de la Commune de Sion, du Canton du Valais et du Conservatoire cantonal).
- 2) Toutes les répétitions et les prestations sont dispensées par des professeurs diplômés.

Un ou une « coordinateur.trice des chœurs » supervise l'organisation de toutes les activités et sert de premier relais avec les parents. Les membres de l'équipe musicale ont pour mission d'encadrer au mieux chaque choriste dans les étapes de sa formation chorale et de se tenir à disposition des parents pour toute question. La formation se fait essentiellement en petits groupes. Elle couvre tous les domaines liés à la formation chorale : langage musical, pose de voix, travail du répertoire, prestations, etc.

- 3) Les jours des répétitions hebdomadaires et les horaires sont pour la saison 2024-2025 (d'août 2024 à juin 2025) fixés comme suit :

- *Chœurs préparatoires* : lundi dès 17h00
Petites Nouvelles : 17h00-18h00 [60']
Petits Nouveaux : 17h45-18h45 [60']
- *Petit Chœur de Filles* : jeudi dès 17h00 [85']
- *Grand Chœur de Filles* : jeudi dès 18h00 [120']
- *Petits Chanteurs* : mardi dès 17h00 [75'] et
vendredi dès 17h00 [90']
- *Chœur d'Hommes* : vendredi dès 18h50 [85']
- *Ensemble vocal* : selon les projets

- 4) Des demi-journées de répétition sont réparties sur l'année en fonction des prestations prévues (en principe six à sept samedis, le matin ou l'après-midi, de septembre à mai).
- 5) Un camp musical de cinq ou six jours est organisé en Suisse ou à l'étranger, en principe dans la semaine qui précède la reprise des écoles en août.
- 6) Un agenda des répétitions et des prestations de la saison musicale (d'août à juin) est transmis aux choristes et à leurs parents au plus tard à la mi-septembre de la saison en cours. Cet agenda peut être soumis à quelques modifications en fonction des projets musicaux.
- 7) En fin de cursus (au minimum 6 à 7 ans), une attestation de fin d'études non professionnelles de « chant choral » certifie l'ensemble des cours suivis et des prestations effectuées.

Prestations fournies par les membres de la *Schola de Sion*

Les chanteuses et les chanteurs de la *Schola de Sion* s'engagent à respecter les mesures suivantes :

- 1) Participation régulière à l'ensemble des répétitions et des prestations organisées par la *Schola de Sion*.
- 2) Adhésion aux objectifs de la société : engagement, volonté de progresser, esprit d'équipe et ponctualité sont attendus de chaque choriste, quel que soit son niveau de formation.

Prestations fournies par les parents des membres de la *Schola de Sion*

Les parents s'engagent à assurer les prestations suivantes :

- 1) Soutien régulier en vue de motiver leur(s) enfant(s) dans le cursus de formation chorale.
- 2) Respect, dans les délais demandés, de toutes les formalités administratives :

- inscription ou réinscription annuelle ;
- inscription au camp musical ;
- obligation, en cas d'absence prévue de longue date, de prévenir le ou la responsable des chœurs dès que possible;
- obligation, en cas d'absence de dernière minute, de prévenir le ou la responsable des chœurs.

3) Pour toute question ou en cas de difficulté éventuelle, prise de contact rapide avec le directeur et son équipe.

4) Participation financière au camp musical d'été d'environ 600.-

Les parents qui le souhaitent sont invités à verser une contribution annuelle aux frais de fonctionnement de la Schola de 60.- pour les Petites Nouvelles et les Petits Nouveaux, de 100.- pour les membres du Petit Chœur de Filles et des Petits Chanteurs (garçons) et de 140.- pour les membres du Grand Chœur de Filles et Petits Chanteurs (hommes). Prière de le faire sur le compte IBAN n° CH33 8080 8003 6539 2374 4, dès l'inscription ou la réinscription, mais au plus tard à fin septembre 2024.

CONTRAT ENTRE LA SCHOLA DE SION ET

NOM, PRÉNOM :

DATE DE NAISSANCE :

FILIATION :

ADRESSE / NUMÉRO POSTAL / LOCALITÉ :

NUMÉRO DE TÉLÉPHONE FIXE ET MOBILE :

E- MAIL :

NIVEAU SCOLAIRE :

J'ACCEPTÉ DE RECEVOIR L'ENSEMBLE DES COMMUNICATIONS DE LA PART DE LA SCHOLA PAR E-MAIL (FORMULAIRE D'INSCRIPTION, INFORMATIONS DIVERSES, FACTURES DU CAMP MUSICAL, ETC.) OUI NON

J'AUTORISE LA SCHOLA À UTILISER DES IMAGES (PHOTOS ET VIDÉOS) OÙ APPARAISSENT LE, LA OU LES CHORISTES, DANS LE CADRE EXCLUSIF DE BROCHURES OU DE PUBLICATIONS LIÉES À LA PROMOTION DES ACTIVITÉS DE LA SCHOLA OU DU CCM ET SUR LE SITE DE LA SCHOLA OU DU CCM OUI NON

DATE :

SIGNATURE :

DU REPRÉSENTANT LÉGAL